



Lentille d'EAU

4^È ÉDITION DU
AGIR Maskinongé
ASSOCIATION DE LA GESTION INTÉGRÉE DE LA RIVIÈRE

Québec PHOTO

RÈGLEMENTS ET CONDITIONS

THÈME DU CONCOURS : LA BIODIVERSITÉ AUTOUR DES LACS

Partagez vos meilleurs clichés montrant la beauté de nos lacs ! Que ce soit la brume au bord d'un lac ou une superbe libellule près des nénuphars, nous vous lançons au défi de photographier nos magnifiques réservoirs de biodiversité que sont les lacs.

QUI PEUT PARTICIPER ?

L'objectif étant de mettre en valeur les paysages de notre territoire, le concours s'adresse à tous. **Il y a une limite de 2 photos par participant !**

Or, tous les employés, représentants de l'Association de la gestion intégrée de la rivière Maskinongé (AGIR Maskinongé) ou membres du jury ne peuvent participer à ce concours.

CONDITION DE PARTICIPATION

1. Chaque participant doit attester être l'auteur et l'unique titulaire du droit d'auteur de la ou des photos présentées. Chaque participant atteste avoir obtenu le consentement des personnes apparaissant sur les photos et dégage AGIR Maskinongé de toute poursuite qui pourrait être intentée à la suite de la publication des photos soumises au concours.
2. En s'inscrivant au concours, **le participant accepte d'accorder une licence gratuite exclusive à AGIR Maskinongé permettant de publier et d'exposer chacune des photos soumises au concours.** Le participant demeure le titulaire des droits d'auteur.
 - a. Dans le cadre de ses communications, AGIR Maskinongé peut être amenée à diffuser les archives des précédents concours photo avec les mentions des droits d'auteur des photographies.



Lentille d'EAU

AGIR Maskinongé
ASSOCIATION DE LA GESTION INTÉGRÉE DE LA RIVIÈRE

Québec PHOTO

QUEL FORMAT DE PHOTO ?

Les photos déposées devront être :

- En format n'excédant pas 25 MB ;
- De dimension **minimale** 1920 x 1080 pixels ;
- Sans bordure, filigrane ou signature ;
- Les participants sont libres d'utiliser les appareils photo de leur choix ;
- Le recadrage est permis ainsi que les retouches légères ;
- Chaque dépôt de participation doit contenir **le nom et les coordonnées du photographe**, la catégorie dans laquelle est inscrite la photo ainsi que l'emplacement du lieu où la photo a été prise (le plan d'eau et la municipalité) ;
- Vous êtes invités à écrire un texte (max. 100 mots) visant à mettre en valeur ou expliquant la nature de votre photo

CRITÈRE DE SÉLECTION

Toutes les photos soumises sont jugées selon les critères suivants :

- | | | | |
|--|-----------|---|----|
| ▶ Le respect du lieu : les photos devront avoir été prises sur le territoire du bassin versant de la rivière Maskinongé. | Préalable | à | la |
| sélection | | | |
| ▶ Le respect de la thématique | | | /2 |
| ▶ La qualité technique | | | /2 |
| ▶ La qualité esthétique | | | /2 |
| ▶ La composition de l'image | | | /2 |
| ▶ L'originalité du sujet | | | /2 |



Lentille d'EAU

4^È ÉDITION DU
AGIR Maskinongé
ASSOCIATION DE LA GESTION INTÉGRÉE DE LA BARRIÈRE

Québec PHOTO

PROCESSUS DE SÉLECTION

Nous avons 3 catégories :

- | | | |
|---------------------------------------|-----------------------------------|------------------------------------|
| 1. Jury jeunesse
(moins de 18 ans) | 2. Grand Jury
(18 ans et plus) | 3. Prix du public
Ouvert à tous |
|---------------------------------------|-----------------------------------|------------------------------------|

- ▶ La sélection des photos se déroule à l'aveugle en tout anonymat.
- ▶ Une présélection pour le respect du lieu de la prise de photo sera effectuée par les employés d'AGIR Maskinongé toutes catégories confondues.
- ▶ Les photos de la catégorie Grand jury seront soumises à un jury composé de 5 membres :
 - André Désilets, Membre du conseil d'administration d'AGIR Maskinongé
 - Michel Charron, Conseiller municipale de Saint-Damien
 - Ann Duckett, Collectif art et culture St-Damien
 - Monik Gagnon, Membre du comité aviseur Lac Maskinongé
 - Dave Mondor, Photographe passionné
- ▶ Les photos de la catégorie Jury jeunesse seront soumises à un jury composé de 3 membres :
 - Jean-Claude Charpentier, Président du conseil d'administration d'AGIR Maskinongé
 - Irica Giuli, Étudiante de Bermon
 - Annik Gélinas, Cible Famille Brandon
- ▶ Les photos du Prix du public seront soumises à un vote cumulatif en ligne et lors de l'exposition public des œuvres en juillet 2022.

AGIR Maskinongé se réserve le droit de mettre fin au concours à tout moment.